



Secrétariat Association ARZF
7 Avenue Camille Claudel
34110 FRONTIGNAN
arzf34110@gmail.com

Préfecture de l'Hérault
DRCL
Bureau de l'Environnement
34062 MONTPELLIER Cedex 2

À l'attention de Monsieur le sous-Préfet Philippe NUCHO

Frontignan le 9 juillet 2018

Monsieur le sous-Préfet,

Dans le cadre légal de ses prérogatives régaliennes, le gouvernement, par une instruction datée du 6.11.2017, fixe les nouvelles conditions du débat public, de la mise à disposition de documents et d'informations jugés potentiellement sensibles pour la sécurité des installations classées pour l'environnement.

Le site SEVESO des grands dépôts d'hydrocarbures, filiale de British Petroleum à Frontignan est à ce titre concerné.

Dans cet établissement industriel, la concertation publique avec les associations s'organise autour d'une commission de suivi de site soumise à un règlement intérieur approuvé à l'unanimité et encore applicable à ce jour.

Ce règlement définit dans le titre IV article 12 les conditions de l'information à l'exclusion de toutes données portant sur les secrets industriels, de fabrication, de sûreté, de défense etc.

Pour rappel, le dépôt d'hydrocarbures est une réserve stratégique de pétrole essentielle à l'autonomie de la région et du pays.

De fait, nous prenons acte de la nécessité de l'élévation du niveau d'exigence de l'État en matière de protection de sites industriels et de sécurité des personnes.

Nous intégrons dans le cadre de nos activités associatives l'évolution de la notion de confidentialité, son élargissement à toute la thématique risque et de la concertation publique, ainsi que le détail des modalités d'application communiquées en CSS du 14.06.2017.

Sans se substituer au fonctionnement de l'État, seul garant de l'intérêt général en la matière, l'objectif de l'association reste bien de faire bouger les lignes en informant pour prévenir et en impliquant pour faire partager une culture du risque.

Depuis 2011, nous avons essayé de faire la démonstration de notre volonté sincère et pugnace de nous mettre au niveau des débats.

Comme association, nous sommes déjà confrontés lors des CSS à un sérieux manque de visibilité voire d'information face aux trois autres parties organisées, légitimes et qualifiées des collèges de l'État, de l'entreprise et de la ville.

Beaucoup plus préoccupant, pour l'association ARZF les nouvelles dispositions, si nous y adhérons, nous feraient tomber en cas d'infraction sous le coup de la loi.

Nous voilà pris au piège entre la résolution impossible d'une injonction contradictoire, transparence ou sécurité, en totale contradiction avec notre démarche associative, essentielle auprès du grand public : informer pour protéger.

« Car nous en avons la conviction, la sécurité reste de notre point de vue l'affaire de tous ! »

Aussi, pour nous permettre de poursuivre l'action associative sereinement en responsabilité et en toute liberté de conscience, nous vous demandons que les rapports et les bilans communicables réglementaires à ce jour, le restent, en y expurgeant bien sûr toutes références, toutes pièces, toutes diapositives et tous documents devenus confidentiels. Que les informations jugées confidentielles, communicables sur demande ou pas (demandes dès lors exclues par l'association !) ne nous soient transmises dans aucun des cas prévus par l'instruction en annexe II-A et B.

Nous considérons que nous ne pouvons pas être détenteurs d'une façon ou d'une autre, de par la nature même du cadre juridique des associations, d'informations confidentielles et sensibles pour des raisons de sécurité de nos membres, de l'engagement auprès des adhérents, de la population en assemblée générale et de la déclaration d'intention associative renouvelée en préfecture en 2018.

Dans l'attente d'une réponse à nos objections pour pouvoir collectivement fixer la représentation et le cadre de notre participation aux futures CSS, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le C.A. d'ARZF
Le Président
Délégué Titulaire CSS GDH
Gérard Chaput

*Copie pour information et suite utile à Monsieur le maire de Frontignan P. BOULDOIRE
Mairie de Frontignan 34 110*

*Copie pour information à Monsieur le conseiller municipal adjoint aux risques O.LAURENT
Mairie de Frontignan 34 110*

*Copie pour information et suite utile à Monsieur H. LABELLE Ingénieur en chef de la DREAL
550 allée de Montmorency 34 000 Montpellier*